L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 12 AVRIL 1892.

PETITES ANNONCES.

DIVERS.

LE prix le plus élevé payé pour des meubles anciens, pianos, desks, comptoirs, vitrines, les contenus de résidences 40 rue Royale. 17 oct—17

DEMANDES.

UNE jeune fille parfaitement entendue à tenir une maison peut s'assurer un home et $12 00 par mois. Elle sera considérée comme de la famille et non comme une servante. La famille se compose de 3 personnes dont un garçon de 6 ans. Cette occasion est exceptionnellement bonne. Ne se rend pas de quelque un à l'essai. S'adresser: Famille Americaine X à ce bureau. 8 av—

ON demande.—Une Française ou Allemande pour blanchir et faire un petit ménage. S'adresser 91 Esplanade. 6 avril

A LOUER.

A LOUER. Une résidence haute, avec jardin, cuisine, etc., rue Dumaine, 434. S'adresser chez A. D. Gomez, 209 Decatur. 1er avril—2 ⅌

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Anna Heer, Veuve de feu Martin Schinauer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 29,652.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henri Wellmann exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
12 avril—12 17 21 Greffier.

Succession de Mme Emiline Symon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 31,702.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Alfred Symon exécuteur testamentaire et le premier compte provisoire présenté par le Rev. C. W. Carter, exécuteur testamentaire datif de cette succession ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 avril—12 17 21

Succession de Nicholas J. Hoey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 34,513.—Division E.—Attendu que Nicholas J. Hoey, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Nicholas J. Hoey, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
7 avril—7 12 16

Succession de Mme F. N. Good.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 34,917.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte supplément présenté par John Williams, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 avril—12 17 21

Succession de Marcelite Charles.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 34,524.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
5 avril—5 10 14

Interdiction de Thos. W. Rothick.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 30,418.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette interdiction et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles W. Drown curateur du dit interdit, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
31mars—31—5 9 avril

Succession de Charles Ellis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 34,523.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS.
5 avril—5 10 14 Greffier.

Succession de Edward Dobell

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 34,870.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par John Williams, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
31 mars—31—avril 5 9

Succession de John J. Daly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 35,154.—Division B.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John J. Daly, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
31mars—31 av 5 9

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. Le certifié par le présent, que le 2ième jour de février 1892 jugement a été rendu par cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans les paroisses et villes ci-après savoir :

Zadine Fraik vs John C. Frank.—No 34,413 — Division C.—Sur motion de E. J. Wenck Esq., l'avocat du demandeur, et sur production de preuves à l'appui de sa demande et la loi et les témoignages étant vus en faveur et contre le défendeur, il est ordonné, jugé et décrété que le défendeur inscrit dans cette affaire le 21 de décembre 1891 soit confirmé et qu'il y ait lieu jugement en faveur de la dite demanderesse, Zadine Frank, et contre le défendeur, John C. Frank, aux fins, déclarant une séparation de biens et une dissolution de la communauté qui a lieu et a lieu exister entre eux, que la demanderesse, Zadine Frank ait en plus jugement contre le défendeur, John C. Frank dans la somme de six mille dollars avec privilège sur tous les biens du défendeur jusqu'à la restitution finale par lui de la propriété paraphernale et séparée à la demanderesse comme il est alloué par la loi aux femmes séparées, que la demanderesse ait en plus un jugement, la reconnaissant comme la propriétaire du bilet enregistré dans l'affaire John C. Frank vs Charles Schneider, No 33,772 du dossier de cette Cour, et l'autorisant à en occuper d'affaires séparées de celles de son mari et en son propre nom, tous les frais du procès devant être payés par le défendeur. Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que lintervention et troisième opposition de John Dillinger dans cette affaire enregistrée le 17 décembre 1891 et non poursuivie soit non servies aux parties et toutes autres saisies nises hors de Cour. Les frais

Jugement rendu le 23 février 1892.

Jugement signé le 29 février 1892.

Signé: F. A. MONROE, Juge.

En témoignage de quoi, j'ai apposé mon signature et imprimé le sceau de la dite Cour en la ville de la Nouvelle Orléans, ce dixième jour de mars dans l'année de notre Seigneur mil huit cent quatre vingt deux.

TH. BUISSON,
Deputé Greffier.
7 mars—

Rapport de la situation de la Banque Nationale Mutuelle

A la Nouvelle-Orléans,

Xa l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires le 31 décembre 1891.

ACTIF.

Billets et bills escomptés	$246,601 02	
Prêts sur demand	237,514 67 —	$734,115 69
Bons des E. U. en garantie de la circulation		50,000 00
Autres bonds et actions		120,100 00
Bons fonciers, meubles et installations		44,889 18
Argent en caisse et banques à vue	$93,496 50	
Chèques sur le Comptoir d'Echange	230,423 48	
Monnaie courante et Espèce	135,906 88 —	349,826 90
Fonds de réclamation avec le trésorier des E. U.		2,250 00
		$1,301,191 77

PASSIF.

Fonds capital payé		$300,000 00
Fonds de surplus		20,000 00
Profits indivis		4,535 89
Circulation		44,100 00
Dividendes non payés	$568 00	
Dépôts individuels	730,700 04	
Dû à d'autres banques	202,388 84 —	799,551 88
Billets et bills escomptés		133,004 00
		$1,301,191 77

Par résolution du Board, $10,000 00 des profits des six derniers mois ont été portés au compte de surplus.

JAS J. TARLETON, Président.
Calendar.
L. G. FALLON, President.
LLOYD R. COLEMAN, Vice-President.
1er jan—

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 11 AVRIL—CLASSE No 185
Tirage de 4 heures P. M.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
09	62	9	41	57	64	39	13	52	40	67	75	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et jour seulement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.

Ce 11 avril 1892—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU,
DAN. A. WILSON,
Commissaires.

☞ Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes les agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.A.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire spécial.

Nous annonçons Banques et Banquiers pas tout tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALSMLEY, Pres. L. n. Nat. Bank
P. LANASIN, Pres. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Pres. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Pres. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 12 AVRIL 1892.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$300,000, soit $300,000
1 Lot de	100,000, ... 100,000
1 Lot de	50,000, ... 50,000
1 Lot de	25,000, ... 25,000
2 Lots de	10,000, ... 20,000
5 Lots de	5,000, ... 25,000
25 Lots de	1,000, ... 25,000
100 Lots de	500 50,000
200 Lots de	300, ... 60,000
300 Lots de	200, ... 100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de $500, soit	$50,000
100 Lots de $300, ...	30,000
100 Lots de $200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit	$99,900
999 Lots de $100, ...	99,900
3,134 Lots se montant à	$1,034,600

PRIX DU BILLET:

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payerons les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adresse à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Les grandes tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres du mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous résidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, sous nos ordres, s'exécutent, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac simile de nos signatures.

Rapport de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, pour le mois de Mars 1892.

Le certifié par le présent, que le 12ième jour de février 1892 jugement a été rendu par cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans les paroisses et villes ci-après savoir :

Zadine Fraik vs John C. Frank.—No 34,413 — Division C.—Sur motion de E. J. Wenck Esq., l'avocat du demandeur, et sur production de preuves à l'appui de sa demande et la loi et les témoignages étant vus en faveur et contre le défendeur, il est ordonné, jugé et décrété que le défendeur inscrit dans cette affaire le 21 de décembre 1891 soit confirmé et qu'il y ait lieu jugement en faveur de la dite demanderesse, Zadine Frank, et contre le défendeur, John C. Frank, aux fins, déclarant une séparation de biens et une dissolution de la communauté qui a lieu et a lieu exister entre eux, que la demanderesse, Zadine Frank ait en plus jugement contre le défendeur, John C. Frank dans la somme de six mille dollars avec privilège sur tous les biens du défendeur jusqu'à la restitution finale par lui de la propriété paraphernale et séparée à la demanderesse comme il est alloué par la loi aux femmes séparées, que la demanderesse ait en plus un jugement la reconnaissant comme la propriétaire du billet enregistré dans l'affaire John C. Frank vs Charles Schneider, No 33,772 du dossier de cette Cour, et l'autorisant à en occuper d'affaires séparées de celles de son mari et en son propre nom, tous les frais du procès devant être payés par le défendeur. Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que l'intervention et troisième opposition de John Dillinger dans cette affaire enregistrée le 17 décembre 1891 et non poursuivie soit non servies aux parties et toutes autres saisies nises hors de Cour. Les frais

Jugement rendu le 23 février 1892.

Jugement signé le 29 février 1892.

Signé: F. A. MONROE, Juge.

En témoignage de quoi, j'ai apposé mon signature et imprimé le sceau de la dite Cour en la ville de la Nouvelle Orléans, ce dixième jour de mars dans l'année de notre Seigneur mil huit cent quatre vingt deux.

TH. BUISSON,
Deputé Greffier.
7 mars—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. J. J. Gidière.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 30,475.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et du consentement des parties je procéderai à la vente à l'enchère publique, dans la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 16 avril 1892, à midi, de la propriété et après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits, voies et avantages qui y trouvent et tout ce qui y appartient et qui se trouve dessus, situé dans le premier district de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Remparts, Canal, Dryades et Comunne, mesurant, au pied français, vingt-neuf pieds de façade rue de la Commune, sur une profondeur de quatre-vingt-seize pieds sur la limite le divisant de la propriété de Mme Ryan; quatre vingt-neuf pieds sur la limite le séparant de la propriété de C. W. Dumas; et trente pieds sur la limite inférieure. Ensemble avec cent quatre vingt-deux actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, attachées à la propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: Une somme comptant suffisant à payer la réclamation de la demanderesse, soit neuf cent dix dollars montant du stock loué avec 10 0⁄0 d'intérêt à partir du 1er novembre 1882, et la somme additionnelle de trois mille deux cents soixante-seize dollars montant des contributions des actions avec 8 0⁄0 d'intérêt par an sur $404 du 1er décembre 1881, et sur $404 du 1er décembre 1882, et avec 8 0⁄0 d'intérêt par an sur $364 du 1er décembre 1883, et avec 8 0⁄0 d'intérêt par an sur $364 du 1er décembre 1884, et avec 8 0⁄0 d'intérêt par an sur $364 du 1er décembre 1885, et avec 8 0⁄0 d'intérêt par an sur $364 du 1er décembre 1886, et avec 8 0⁄0 d'intérêt par an sur $364 du 1er décembre 1887, et avec 8 0⁄0 d'intérêt par an sur $364 du 1er décembre 1888, et avec 8 0⁄0 d'intérêt par an sur $364 du 1er décembre 1889, et avec les frais et charges du procès et la vente et des taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété. L'acquéreur assumera en outre la balance de la dette du fonds capital hypothéqué, pas encore due mais sujette à être collectée d'après la charte et les lois de la banque, à savoir: la somme de $13 104 et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens d'après sa charte et ses lois, et la balance s'il y a du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 mars—14 21 28—avril 4 11 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Sherif.

Rare occasion d'investir dans une propriété rémunératrice, centralement située.

Connue comme local No 42 RUE UNION.

Maintenant louée à bail à bons termes jusqu'au 30 septembre 1892.

L'acquéreur, néanmoins, ayant le privilège de prendre la dite propriété sujette au dit bail en de les faire canceller.

Dans l'affaire de

Mlle A. Denégre vs Mme B. S. Welham

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 35,174—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, dans la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 16 avril 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent droits, voies et avantages qui y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Union, Carondelet, Delgado et Bienville, désigné sur le No 1, sur un plan du dit et d'autres lots, fait par W. T. Thompson, voyer, annexé à un acte en l'étude de H. S. Cenas, notaire le quel lot mesure vingt trois pieds un pouce et quatre lignes de face à la rue Union, vingt-trois pieds de largeur dans le fond, sur cent dix pieds et un pouce de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 2 et trente pieds trois pouces et six lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Carondelet.

Les bâtisses sur le dit lot de terre étant connues comme le No 42 rue Union.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5 avril—5 12 19 26—mai 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE PAR LE SHERIF CIVIL.

Une Rare Occasion pour Acquérir une Propriété de Résidence Située dans le Second District, Splendide et Substantiellement Construite.

RUE DU CANAL.

Dans le Centre de ce Grand Ilot de Terre de Valeur borné par les rues CANAL, DOUANE, ST-PATRICK ET OLYMPIA.

Mesurant à peu près 300 pieds sur chacune des dites rues.

Contenant 34 Lots de Terre.

Le tout magnifiquement embelli avec des arbres fruitiers et à ombrage et des arbrisseaux de choix, etc.

T. L. Hayne Jr versus Louis Lonane

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 34,235.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 7 mai 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Neuf certains lots de terre situés et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Pearl, maintenant Commerce, Choupitoulas, De ord et Louisa, maintenant Calliope, désignés par les lots Nos trente-et-un, trente-deux, trente-trois, trente-quatre, d'après un plan dressé par C. F. Zimple, voyer, en date du 22 Janvier 1836, et depuis en l'étude de H. B. Cenas, notaire en cette ville, et les Nos trente-trois, trente-six et trente-sept, sur un plan fait par J. Schribiler, ingénieur civil daté le 22 mars 1836 et depuis en l'étude de H. B. Cenas, officiemment notaire en cette ville. Le dit lot est composé de vingt-quatre lots numérotés de un à vingt-quatre et est borné par les rues Canal, D uane, St-Patrick et Olympia et le dit lot de terre mesure plus ou moins trois cents pieds sur chacune des dites rues.

Acquis par le défendeur par achat de Arthur Durrett, d'après un acte fait pardevant Hunter C. Leake, notaire en cette ville, le 22 novembre 1890, dûtes enregistré dans le Conveyance Office, Book 136, folio 277).

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 mars—14 21 28—4 11 18 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Sherif de Quincaillerie, Marines d'Architecture, Quille, etc., Stoves, Appareils brevetés pour l'eau de pluie, Meubles de Bureaux, Coffre-fort, etc.

The Acme Roofing Co. vs The Coe Manufacturing Co. Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 35,382.—En vertu d'un writ concurrant à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et du consentement des parties je procéderai à la vente à l'enchère publique, dans la Bourse des Encanteurs, le JEUDI, 14 avril 1892, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

A bord du navire Camp

Un lot de quinca lierie, outils, meubles de bureau, divers etc. d'après un inventaire enregistré dans ce bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 avril—3 7 11 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Sherif

Du contenu d'un magasin de bijouterie

AU No 341 RUE DECATUR.

Comprenant un grand assortiment de Bijouterie, montres, pendules, vitrines, installations, divers.

Dans l'affaire de

Joseph D. Cransenas vs George Gemming.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 35,355.—En vertu d'un ordre de vente daté du 4 avril 1892, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 18 avril 1892, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Au local, No 341 rue Decatur.

Le contenu du magasin de bijouterie, etc., du magasin de bijouterie se trouvant au dit local, tel qu'il a été inventorié enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sherif civil de la paroisse d'Orléans
6 avril—6 11 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété dans le Premier District.

Jos. A. Dare vs. C. J. Johnson et T. B. Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 34,235.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 7 mai 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Neuf certains lots de terre situés et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Pearl, maintenant Commerce, Choupitoulas, De ord et Louisa, maintenant Calliope, désignés par les lots Nos trente-et-un, trente-deux, trente-trois, trente-quatre, d'après un plan dressé par C. F. Zimple, voyer, en date du 22 Janvier 1836, et depuis en l'étude de H. B. Cenas, notaire en cette ville, et les Nos trente-trois, trente-six et trente-sept, sur un plan fait par J. Schribiler, ingénieur civil daté le 22 mars 1836 et depuis en l'étude de H. B. Cenas officiemment notaire en cette ville. Le dit lot est composé de vingt-quatre lots numérotés de un à vingt-quatre et est borné par les rues Canal, D uane, St-Patrick et Olympia et le dit lot de terre mesure plus ou moins trois cents pieds sur chacune des dites rues.

Acquis par le défendeur par achat de Arthur Durrett, d'après un acte fait pardevant Hunter C. Leake, notaire en cette ville, le 22 novembre 1890, dûtes enregistré dans le Conveyance Office, Book 136, folio 277).

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.
14 mars—14 21 28—4 11 18 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Sherif

Du Contenu d'un magasin de bijouterie

AU No 341 RUE DECATUR.

Comprenant un grand assortiment de Bijouterie, montres, pendules, vitrines, installations, divers.

Dans l'affaire de

Joseph D. Cransenas vs George Gemming.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 35,355.—En vertu d'un ordre de vente daté du 4 avril 1892, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 18 avril 1892, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Au local, No 341 rue Decatur.

Le contenu du magasin de bijouterie, etc., du magasin de bijouterie se trouvant au dit local, tel qu'il a été inventorié enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sherif civil de la paroisse d'Orléans
6 avril—6 11 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété dans le Premier District.

Jos. A. Dare vs. C. J. Johnson et T. B. Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 34,235.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 7 mai 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Neuf certains lots de terre situés et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Pearl, maintenant Commerce, Choupitoulas, De ord et Louisa, maintenant Calliope, désignés par les lots Nos trente-et-un, trente-deux, trente-trois, trente-quatre, d'après un plan dressé par C. F. Zimple, voyer, en date du 22 Janvier 1836, et depuis en l'étude de H. B. Cenas, notaire en cette ville, et les Nos trente-trois, trente-six et trente-sept, sur un plan fait par J. Schribiler, ingénieur civil daté le 22 mars 1836 et depuis en l'étude de H. B. Cenas officiemment notaire en cette ville. Le dit lot est composé de vingt-quatre lots numérotés de un à vingt-quatre et est borné par les rues Canal, D uane, St-Patrick et Olympia et le dit lot de terre mesure plus ou moins trois cents pieds sur chacune des dites rues.

Acquis par le défendeur par achat de Arthur Durrett, d'après un acte fait pardevant Hunter C. Leake, notaire en cette ville, le 22 novembre 1890, dûtes enregistré dans le Conveyance Office, Book 136, folio 277).

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.
14 mars—14 21 28—4 11 18 avril

VENTES A L'ENCAN.

PAR ONORATO & STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Tout le contenu de l'Emporium de Papeterie de J. C. Eyrich, No 130 rue Canal.

VENTE DE SYNDIC

Dans l'affaire de J. C. Eyrich vs. Ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans - Division A—No 35,063.

PAR ONORATO & STUART — Charles D. Stuart, Encanteur, 58 rue du Camp.—MARDI, 12 avril 1892, à 11 heures A. M., au local No 130 rue Canal, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, rendu et signé le 1er avril 1892, ds la propriété et après décrite à savoir :

1° Tout le stock de marchandises consistant en un joli assortiment de papeterie, fournitures de bureaux, livres, nouveautés, ainsi un lot d'installations, le tout devant être offert en bloc.

2° Un lot de comptes à recevoir.

Conditions—Comptant.

2 avril—2 3 9 10 12

PAR A. BRIGNONI.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de salon, de chambres à coucher, de salle à manger.

Piano droit.

Tapis, matles, stores, etc.

Dentelles, Rideaux, verrerie, etc.

A la résidence, 402 rue Chestnut, coin Peniston, mardi, 12 avril 1892

Succession de Gilles St. Hilliyet.

No 34,319.—Cour Civile de District pour paroisse d'Orléans, Division B.

PAR ALBERT BRIGNONI, encanteur Bureau No 38 rue Royale. Mardi 12 avril 1892, à 11 heures A. M., au local, coin des rues Chestnut et Peniston, il sera vendu en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, en date du 21 mars 1892, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Meubles de chambre à coucher avec glaces, ameublement de chambre à coucher convenable, meubles de salon, de salle à manger, porte-chaises, pendules, plaqués, meubles de cuisine et autres articles etc.

Conditions—Comptant.

2 Avril—2 3 9 10 11 12.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de salon, de Salle à manger et de Chambre à coucher, Miroirs, Rideaux, Abat-jour, Vaisselle, Verrerie, Etc.

A L'ENCAN.

Succession de Josephine Valtette Hughes.

No 34,221—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

—ET—

Succession de John Hughes.

No 34,962—Cour Civile de Dis rict pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR JOHN H. O'CONNOR encanteur Bureau No 17 rue Carondelet.—MERCREDI 13 avril 1892, à 11 heures A. M., au local No 307 rue Quatrième, en vertu d'un ordre de l'Hon Albert Voorhies, juge de la Cour Civile N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District Division D, pour la paroisse d'Orléans, daté le 5 mar. 1892. Dossier No 34,598 pour les meubles et effets mobiliers contenus dans la dite demeure, et No 307 rue Quatrième, d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison.

20 mars—20—2 9 13 avril

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Sixième District.

Succession de Nicholas Linden.

No 34,530—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 23 avril 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu d'un jugement conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, daté le 10 mars 1892, et rendu dans la succession de Nicholas Linden, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le dit lot de terre situé et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tonnelier, Lesseps, Dauphine et Bourbon, mesurant 50 pieds 10 pouces de façade à la rue Tonnelier sur 120 pieds de profondeur, ayant un allée de 15 pieds de largeur dans le fond, et contenant 50 pieds de large sur 127 pieds 2 pouces et 3 lignes de profondeur, et 6 lignes de largeur dans le fond, et 6 lignes de largeur dans le fond sur la ligne vers la rue Chartres, ainsi que le dit lot de terre se comporte et se trouve, avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant et qui se trouve dans la rue Tonnelier, et se trouve plus amplement et plus au long par un acte de vente fait pardevant Felix de Armas, notaire public, en date de la dite ville le 16 mars 1892, et enregistré en la dite ville le 21 mars 1892, et dont une expédition est en la dite ville, le dit lot de terre étant connu comme le No 6 de la dite ville, le dit lot de terre étant connu comme le No 6 de la dite ville, le dit lot de terre étant connu comme le No 6 de la dite ville, le dit lot de terre étant connu comme le No 6 de la dite ville, le dit lot de terre étant connu comme le No 6 de la dite ville, le dit lot de terre étant connu comme le No 6 de la dite ville, le dit lot de terre étant connu comme le No 6 de la dite ville, le dit lot de terre étant connu comme le No 6 de la dite ville, le dit lot de terre étant connu comme le No 6 de la dite ville, le dit lot de terre étant connu comme le No 6 de la dite ville, le dit lot de terre étant connu comme le No 6 de la dite ville, le dit lot de terre étant connu comme le No 6 de la dite ville, le dit lot de terre étant connu comme le No 6 de la dite ville, le dit lot de terre étant connu comme le No 6 de la dite ville, le dit lot de terre étant connu comme le No 6 de la dite ville, le dit lot de terre étant connu comme le No 6 de la dite ville, le dit lot de terre étant connu comme